

La caution classique et la caution relais facilitent la concrétisation des projets d'intérêt général

En partenariat avec sa filiale la **Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions (CEGC)**, la **Caisse d'Épargne** propose aux acteurs de l'économie sociale (notamment dans les secteurs sanitaire, médico-social et de l'enseignement privé) des solutions de garantie permettant de faire aboutir rapidement le financement des projets d'intérêt général.

LES

- La caution classique (des crédits moyen et long terme) intervient en substitution ou en complément des garanties traditionnelles : cautionnements des collectivités, hypothèques, nantisements.
- Vous pouvez également souscrire une « caution relais » jusqu'à l'obtention des garanties de collectivités, ce qui vous permet d'engager votre projet immédiatement.

▣ LE PRODUIT

Éligibilité :

Associations Loi 1901, 1908, 1905 et structures associées, Fédérations, Mutuelles.

Les différentes catégories d'emprunteurs

> 1^{ère} Catégorie :

- Secteur sanitaire et médico-social sous gestion contrôlée, fonctionnant en système de tarification en T2A, prix de journée, dotation globale de fonctionnement (y/c les mutuelles du livre III).
- Secteur de l'enseignement privé sous contrat avec la(les) collectivité(s) compétente(s), y compris la formation professionnelle agricole (Loi de 1984) et les établissements sous contrat de CFA.
- Les associations, SCL ou autres sociétés supportant l'immobilier des écoles privées sont rattachées à cette catégorie.

> 2^{ème} Catégorie :

- Secteur sanitaire et social hors gestion contrôlée :
 - Entreprises adaptées indépendantes,
 - EHPAD et cliniques sous statut privé lucratif,
 - Mutuelles du livre II,
 - Secteur de l'insertion,
 - Crèches.
- Secteur de l'enseignement privé hors contrat d'association, formation pour adultes, etc.

> 3^{ème} Catégorie :

- Associations ne relevant pas des catégories 1 et 2, notamment sportives, culturelles, culturelles, etc.



Les types d'opérations garanties

- Investissements : construction, travaux, équipement, rachat de patrimoine, matériels, etc.
- Garantie de Caution bancaire sur prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Réaménagement de dette.
- Reprise en garantie d'encours existants :
 - *Substitution aux garanties d'origine (levée de nantissement, cession partielle avec levée d'hypothèque, etc.).*

Les types de cautions

➤ La caution classique (des crédits moyen et long terme)

La CEGC délivre un engagement de caution simple in fine sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion. Elle peut intervenir à l'issue de toutes les procédures de recouvrement ou de liquidation judiciaire.

Caractéristiques :

- Tous types de prêts (taux fixe, révisable, etc.).
- Durée maximale : 25 ans ou 32 ans (prêts dont l'objet est le financement d'opérations de logement/hébergement).
- Possibilité d'intervenir en « garantie silencieuse ». Le coût de cette garantie est alors intégré dans le taux du prêt.

➤ La caution relais

Réservée à la 1^{ère} catégorie, la caution relais permet de débloquer les financements dans l'immédiat, dans l'attente de la mise en place d'une caution de collectivité.

Caractéristiques :

- Durée : 1 an.
- Tarification : pourcentage du montant cautionné avec un minimum de 770 €.
- En cas de refus de mise en place de la caution par la collectivité, la CEGC vous garantit le basculement sur la caution des crédits moyen et long terme sur la durée résiduelle du prêt sans réexamen du dossier (avec paiement d'une commission complémentaire indiquée sur l'accord d'origine). Au total, vous ne payez pas plus que pour une intervention classique.

Les Limites de Risque pour ces cautions

	1 ^{ÈRE} CATÉGORIE	2 ^{ÈME} CATÉGORIE	3 ^{ÈME} CATÉGORIE
Quotité cautionnée max.	75 % du total crédit	60 % du total crédit	60 % du total crédit
Limites	10 M€/client	2 M€/client	1 M€/client

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

Avec un encours de 54 milliards d'euros et des fondamentaux financiers solides, notre filiale, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, est aujourd'hui un acteur de référence des cautions et garanties financières.

En 15 ans, la CEGC a ainsi cautionné plus de 1 000 projets portés par des associations ou des opérateurs HLM. La réalisation de projets ancrés sur les territoires, le développement de l'Economie Sociale et du Logement Social sont au cœur de son activité

